

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016 - 20 h 30



L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PRONESTI, Maire.

PRESENTS : Michel PRONESTI – Jean-Marie ROSIER – Jean-Claude NOEL – Nanny HOF LAND – Jean-François BARDET – Corinne PALOMARES – Marie-Thérèse ESPARRE – Jean-Claude PRAT – Pascale PRAT – Nathalie GOMEZ – Béatrice IOUALALEN – Fabien MALOT – Antonella VIACAVA – Elisabeth TROTABAS – Martine ESCOFFIER – Florian ANTONUCCI – Virginie MASSON – Claire MICOLON DE GUERINES – Jean-Pierre LANNE-PETIT Marjorie BORDESSOULLES – Sylvain ETOURNEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mercedes PLATON à Fabien MALOT – Patrick IZQUIERDO à Jean-Marie ROSIER – Yannick MESTRE à Corinne PALOMARES – Pierre LAGUERRE à Marjorie BORDESSOULLES – Eva BOURBOUSSON à Sylvain ETOURNEAU

ABSENTS : Edouard PETIT

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Il propose de désigner Marie-Thérèse ESPARRE comme secrétaire de séance.

Marie-Thérèse ESPARRE est élue à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été communiqué dans les délais et formes réglementaires :

- 1°) Désignation du Secrétaire de Séance
- 2°) Approbation des procès-verbaux des séances du 8 mars 2016 et du 17 mars 2016
- 3°) Ordre du jour de la séance
- 4°) Informations du Maire
- 5°) Budget principal 2016 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 6°) Budget principal 2016 : Vote
- 7°) Budget principal 2016 : Vote des taux d'imposition
- 8°) Budgets « eaux et assainissement » : Augmentation des tarifs
- 9°) Vote d'une subvention exceptionnelle aux budgets « eau » et « assainissement »
- 10°) Budget « eau » 2016 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 11°) Budget « eau » 2016 : Vote
- 12°) Budget « assainissement » 2016 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 13°) Budget « assainissement » 2016 : Vote
- 14°) Médiathèque : Avant-Projet Définitif
- 15°) Demande de subvention : Restauration intérieure de l'Eglise Saint Pancrace – Tranches conditionnelles 2 et 3
- 16°) Demande de subvention : restauration de toiles et cadres Eglise Saint Pancrace : Travaux supplémentaires concernant le tableau St Roch et St Sébastien

M. le Maire signale la présence de coquilles dans la note de synthèse :

- A la page 1, au point 5 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 : il y a une inversion de chiffres dans la ligne « Besoin total de financement », il faut lire 263 630.54 au lieu de 263 360.54, M. JC NOEL le précisera lors du vote.
- A la page 7, au point 11 concernant le vote du Budget « eau » 2016 : des coquilles se sont également glissées dans certaines lignes, la page rectifiée est donc transmise.

M. le Maire propose ensuite de passer à l'approbation des procès-verbaux des séances du 8 mars 2016 et du 17 mars 2016 tels qu'ils ont été communiqués en pièce jointe à l'ordre du jour de la présente séance.

- PV du 8 mars 2016

M. Jean-François BARDET précise qu'il était absent lors de ce conseil mais à la lecture du PV, il remarque que Claire MICOLON DE GUERINES a relevé un manque d'implication de la part des élus de la commune concernant les projets de la Communauté de communes. Il précise qu'il était présent à toutes les séances du Conseil Communautaire et extrêmement présent aux commissions d'urbanisme.

Claire MICOLON DE GUERINES ne se rappelle pas dans quel contexte elle a tenu ces propos mais dit ne pas avoir cité de noms en particulier et que M. BARDET et Mme GRASSET étaient présents à toutes les réunions.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
 Abstentions 0
 Pour 20

ADOpte le PV du 8 mars 2016

- PV du 17 mars 2016

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
 Abstentions 0
 Pour 20

ADOpte le PV du 17 mars 2016

4 °) INFORMATIONS DU MAIRE

Centrale EDF : M. le Maire informe qu'une table ronde a eu lieu en Préfecture en présence de M. Le Préfet, d'élus de la Région, du Département, de M. Prat, Député, de M. Martinet, Président de la CCPG et de lui-même.

L'objectif étant de définir le projet de revitalisation que devait proposer EDF.

Les élus présents ont manifesté le besoin de s'exprimer concernant la rapidité de l'exécution des projets à venir afin d'apporter des réponses immédiates en matière d'emploi et d'économie.

EDF n'est pas en opposition à un projet commun porté par les élus et l'ensemble des partenaires syndicaux présents.

Le projet est d'utiliser l'ensemble du site en installant une unité de préparation et de valorisation de combustible solide de récupération (CSR) et une installation BIO Gaz.

Avec la loi dite de Transition Energétique, le développement de l'économie circulaire et la loi Notre avec la redistribution des compétences, notamment sur le champ de l'énergie, ces projets rentrent pleinement dans les objectifs de ces lois.

Un CSR jumelé avec une BIO Gaz serait un véritable projet industriel répondant à l'appel à projet de l'ADEME et à la loi Transition Energétique sur la région, développerait 15 emplois pour la BIO Gaz selon sa capacité de traitement, de 7 à 15 emplois pour la préparation des CSR et de 30 à 40 emplois pour l'unité de valorisation, ce qui pourrait faire un total de 50 à 70 emplois.

Un autre axe de développement est l'implantation d'une Biomasse utilisant le bois issu de BTP. Il est nécessaire d'intégrer cette solution dans un plan d'urbanisation, des futurs projets d'aménagements et d'implantation des entreprises.

Le développement des énergies renouvelables qui sont intermittents nécessite des capacités de production thermique, un cycle combiné gaz (CCG) pourrait pallier cette problématique.

Aujourd'hui, la baisse des énergies primaires qui sont le charbon et le fioul est due à l'exploitation du Gaz de schiste. L'utilisation du gaz est favorisée à l'instar du charbon et du fioul par le gouvernement et le projet ERIDAN qui est le renforcement du transport de gaz entre la plaque nord et sud de la France prouve la croissance de la demande du gaz. Le projet ERIDAN peut être l'opportunité d'installer un CCG sur le site d'Aramon qui apportera 50 emplois pour la maintenance et l'exploitation de l'installation.

Pour redynamiser ce site, il est estimé approximativement une enveloppe de 150 à 200 millions d'€ pour l'installation de nouveaux moyens de valorisation énergétique et une enveloppe de 400 millions d'€ pour la production d'électricité. A titre de comparaison, la centrale d'Aramon en fonctionnement a une valeur de 700 millions d'€.

D'autre part, EDF a insisté sur un projet photovoltaïque sur la partie basse de la centrale.

M. le Maire est opposé à la mise en œuvre de ce projet car 9 hectares de terrain seraient utilisés pour un apport d'énergie faible (2 mégawatts), zéro emploi et très peu de fiscalité.

Le Maire a invité le Préfet à venir découvrir les lieux.

Le Maire a porté les doléances d'un certain nombre de citoyens qui souhaiteraient que la centrale soit préservée. La cheminée est un symbole culturel industriel. Le coût d'entretien annoncé par EDF s'élèverait entre 100 000 et 120 000 € par an.

Le coût du démantèlement pourrait atteindre plusieurs millions d'Euros. Le coût global du démantèlement serait de 60 millions d'Euros et d'une durée comprise entre 7 et 10 ans. Par contre, la phase de démantèlement générerait de l'emploi pour les entreprises extérieures et pour une dizaine d'agents EDF.

Le démantèlement pourrait également servir de formation pour les jeunes pour apprendre les métiers dans la cadre de la démolition. La Région travaille sur ce projet.

En conclusion, il est demandé que dans les 2 ou 3 ans à venir, il y ait des recettes fiscales sur le territoire.

Un diaporama présentant les budgets est diffusé et commenté :

M. le Maire présente la philosophie qui a présidé à la conception des budgets tout en respectant les grandes orientations budgétaires débattues lors de la séance précédente.

L'excédent de fonctionnement 2015 est rappelé, de même que les résultats d'investissement qui font apparaître, avec les restes à réaliser, un besoin de 263 630, 50 €.

Les résultats 2015 de l'eau et de l'assainissement sont ensuite abordés.

Globalement, ils font apparaître les fragilités qui conduisent à proposer une augmentation des tarifs pour pouvoir équilibrer les budgets 2016. Ces tarifs passeraient donc, après le 1^{er} relevé de 2016 :

- Pour l'eau (part communale) de 0,40 € HT/m³ à 0,54 HT/m³
- Pour l'assainissement (part communale) de 0,45 € HT/m³ à 0,60 HT/m³

D'autre part, le besoin en termes d'investissements conduit à prévoir une subvention du budget principal vers les budgets annexes.

Ainsi, Jean-Marie ROSIER présente les opérations retenues qui s'élèvent à 447 860 € pour l'eau et à 429 400 € pour l'assainissement.

Par conséquent, en intégrant en outre la provision pour risque liée au contentieux avec la SCAM (110 000 € à affecter pour moitié au budget de l'eau et pour moitié à celui de l'assainissement), le besoin brut s'élève à 770 423,57 €.

L'ensemble des sommes serait pris sur le budget principal pour éviter une augmentation excessive des tarifs et comme le prévoit le CGCT.

En retranchant les excédents 2015, la subvention réelle du budget principal serait de :

- 55 000,00 € (fonctionnement) + 367 738,57€ (investissement) soit 422 738,57 € à verser au budget « eau »
- 55 000 € (fonctionnement) + 292 685,30 € (investissement) soit 347 685.30 € à verser au budget « assainissement »

Le budget principal s'équilibre à 6 088 660,00 € en fonctionnement et à 5 667 039,42 € en investissement.

Le budget de l'eau s'équilibre à 180 545,11 € en fonctionnement et à 538 731,57 en investissement.

Le budget de l'assainissement s'équilibre à 203 825,00 € en fonctionnement et à 549 719,40 en investissement.

La présentation terminée, M. le Maire demande s'il y a des questions ou observations avant d'aborder le vote formel.

Claire MICOLON DE GUERINES demande à combien s'élève l'augmentation du prix de l'eau en pourcentage.

Jean-Pierre LANNE-PETIT dit que l'augmentation est de 33 %.

Jean-Claude NOEL donne un exemple de facture pour une consommation de 120 m³ pour l'année : la facture s'élèvera à 348.74 € TTC avec abonnement au lieu de 311,36 € TCC. Cela représente une augmentation d'environ 9 %.

Jean-Pierre LANNE-PETIT ajoute qu'avant même d'être en contrat avec la SCAM, les comptes étaient déjà dans le rouge, il aurait fallu anticiper l'augmentation du prix de l'eau depuis longtemps et lisser sur plusieurs années.

Marjorie BORDESSOULES ajoute qu'une DSP soit être suivie régulièrement. En 2008, les problèmes étaient déjà connus.

M. le Maire rappelle qu'en 2005, il y a eu le choix du délégataire « SCAM ». De 2005 à 2008, peu de travaux ont été effectués. Le choix de ce délégataire, qu'il respecte, a été fait en fonction de son coût peu élevé pour la collectivité. La DSP a été attaquée par l'ancien délégataire « VEOLIA ». Nous avons nommé un expert qui a fait une analyse des installations. A ce moment, nous avons constaté un véritable désastre. La station d'épuration très récente (3 ans) n'a pas été entretenue, ce qui a généré 100 000 € de travaux. Il n'y a eu aucun entretien sur les installations. C'est pour cela que nous avons décidé de faire une réquisition. Au niveau budgétaire, la SCAM doit à la collectivité 377 000 € sans compter les coûts des travaux d'urgence.

Marjorie BORDESSOULLES répond que la provision aurait dû être faite bien avant.

M. le Maire pensait que la procédure administrative aurait donné des résultats honnêtes et équitables car le délégataire reconnaissait ses manques vis-à-vis de la collectivité. Aujourd'hui, cela fait 5 ans que l'on se bat sans savoir si on récupérera cette créance.

On est face à ce problème et nous sommes dans l'obligation légale d'augmenter le prix de l'eau et de provisionner la créance.

Il existe encore des marges de manœuvre pour optimiser les recettes. Nous avons un rendement de 59 % et l'obligation du fermier est de 72 %. Jean-Marie ROSIER travaille avec le délégataire pour rechercher les impayés, les fraudeurs qui devraient nous permettre d'équilibrer et de dégager un excédent.

5°) BUDGET PRINCIPAL 2016 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

M. le Maire laisse la parole à Jean-Claude Noël, adjoint aux finances, rapporteur de ce point.

Après le vote du compte administratif 2015 du budget principal, la tenue du débat d'orientations budgétaires, ainsi que la présentation des grands équilibres, M. JC NOEL invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOLLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)

Abstentions 0

Pour 20

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 934 733,80 €

Résultat antérieur reporté : 0,00 €

Résultat de l'exercice à affecter : 934 733,80 €

Investissement

Résultat (R001) : 427 292,60 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 690 923,14 €

Besoin total de financement : 263 630,54 €

Affectation en réserves (R1068) en investissement : 934 733.80 €

Report en fonctionnement (R002) : 0.00 €

- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

6°) BUDGET PRINCIPAL 2016 : VOTE

M. JC NOEL aborde le budget qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2015	Pour mémoire : réalisé 2015	Budgétisé 2016
011 – Dépenses à caractère général	1 271 230.00	1 137 995.21	1 229 170.00
012 – Charges de personnel	3 120 060.00	2 916 185.58	3 125 000.00
014 – Atténuation de prdts	1 500.00	1 143.00	1 500.00
65 – Autres charges gestion	676 573.00	633 896.80	777 300.00
66 – Charges financières	114 100.00	81 671.72	90 500.00
67 – Charges exceptionnelles	181 000.00	2 369.25	182 000.00
042 – op. d'ordre entre section	370 300.00	369 675.78	378 500.00
022 – Dépenses imprévues	0.00	0.00	33 776.98
023 – Virement à la section d'inv.	401 364.00	0.00	270 913.02
Total	6 133 127.00	5 142 937.34	6 088 660.00

Recettes de fonctionnement par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2015	Pour mémoire : réalisé 2015	Budgétisé 2016
70 – Produits des services	249 400.00	243 826.73	238 640.00
73 – Impôts et taxes	4 639 787.00	4 743 652.57	4 725 000.00
74 – Dot ., subv., fonds divers	939 375.00	795 760.02	840 770.00
75 – Autres produits gestion	188 600.00	198 517.85	193 000.00
76 – Produits financiers	250 .00	183.59	250 .00
77 – Produits exceptionnels	3 500.00	23 167.79	6 200.00
013 –Atténuation des charges	20 000.00	14 029.93	13 800.00
042 – Op. d'ordre entre section	92 215.00	58 532.66	71 000.00
R002 – excédent de fonct. reporté	0.00	0.00	0.00
Total	6 133 127.00	6 077 671.14	6 088 660.00

Dépenses d'investissement par chapitre			
	RAR	Nouveaux crédits 2016	Total BP 2016
20 – immo. incorporelles	125 596.32	186 480.00	312 076.32
204 – Sub Equip. Versées	0.00	670 423.87	670 423.87
21 – Immo. corporelles	565 326.82	3 666 412.41	4 231 739.23
022 – Dépenses imprévues	0.00	16 800.00	16 800.00
13 – Subv.	0.00	0.00	0.00
16 – remb. d'emprunts	0.00	301 000.00	301 000.00
040 – Op. d'ordre sections	0.00	71 000.00	71 000.00
041 – Opérations patrimoniales	0.00	64 000.00	64 000.00
001 – Déficit antérieur rep.	0.00	0.00	0.00
Total	690 923.14	4 976 116.28	5 667 039.42

Recettes d'investissement par chapitre			
	RAR	Nouveaux crédits 2016	Total BP 2016
16 – Emprunts	0.00	3 200 000.00	3 200 000.00
13 – Subventions d'inv.	0.00	195 600.00	195 600.00
10 – Dot. fonds divers	0.00	1 130 733.80	1 130 733.80
024 – Produits des cessions	0.00	0.00	0.00
021 – Virement fonct.	0.00	270 913.02	270 913.02
040 – Op. d'ordre / sections	0.00	378 500.00	378 500.00
041. Opérations patrimoniales	0.00	64 000.00	64 000.00
001 – Soldes d'exé d'inv.	0.00	427 292.00	427 292.00
Total	0.00	5 667 039.42	5 667 039.42

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOLLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
 Abstentions 0
 Pour 20

- **VALIDE** le budget 2016 tel que présenté,

- DIT que le budget 2016 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif,
- DIT que le budget 2016 intègre les restes à réaliser de l'exercice 2015 dont la sincérité est rappelée,
- DIT que le budget 2016 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- DIT que le budget primitif intègre une subvention exceptionnelle de 367 738.57€ en investissement et de 55 000€ en exploitation pour le budget « eau »,
- DIT que le budget primitif intègre une subvention exceptionnelle de 292 685,30€ en investissement et de 55 000€ en exploitation pour le budget « assainissement »,
- MODIFIE l'autorisation de programme 15-02 « réhabilitation de l'ancienne mairie » en inscrivant la totalité des crédits de l'opération en 2016.
- DECIDE de répartir les subventions aux associations (article 6574) comme précisé dans le tableau qui a été transmis et que Jean-Claude Noël rappelle :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016

1	ARAMON JUDOCLUB GARDOIS	9 000,00 €
2	ARC CLUB ARAMON	1 500,00 €
3	BADMINTON CLUB ARAMONNAIS	1 000,00 €
4	ECOLE DE DANSE-TEMPS DANSE-ARAMON	3 500,00 €
5	ETRIER ARAMOUNEN	3 000,00 €
6	ESA	8 500,00 €
7	HBCA	16 000,00 €
8	LA BOULE ARAMONAISE	1 500,00 €
9	LA GAULE ARAMONAISE	500,00 €
10	MA GYM	1 200,00 €
11	SELF DEFENSE KRAV MAGA	1 000,00 €
12	SLV GAZELEC GARDOIS CYCLOTOURISME ARAMON	800,00 €
	exceptionnel 40 ans	400,00 €
13	SLV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400,00 €
14	SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	4 500,00 €
15	TENNIS CLUB ARAMON	8 000,00 €
16	YOGA POUR TOUS	200,00 €
17	AMIS DE SAINT PANCRACE	1 000,00 €
18	AMIS DU CHÂTEAU	500,00 €
19	ARAMON CHŒUR	1 000,00 €
20	CERCLE ARAMONNAIS D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE	0,00 €
21	CLUB TAURIN ARAMONNAIS	27 000,00 €
22	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 000,00 €
23	ECOLE DE MUSIQUE	22 500,00 €
24	G.A.R.D.	1 300,00 €
25	LES AMIS DE LA SAINT MARTIN	6 000,00 €
26	LES ENFANTS D'ARAMON	1 000,00 €

	exceptionnelle	4 600,00 €
27	OCPA	12 000,00 €
28	SLV ATELIER PEINTURE	850,00 €
29	PITOT CŒUR DE VILLAGE	500,00 €
30	APVA	3 000,00 €
31	FNACA	1 600,00 €
32	OCCE EM PALUNS	7 840,00 €
33	OCCE EM PALUNS classe verte	2 250,00 €
34	OCCE LA JOIE- EP PALUNS	4 216,00 €
35	OCCE L'ESPERANCE EP RABELAIS	3 503,00 €
36	OCCE RABELAIS classe verte	4 860,00 €
37	OCCE 30 EM village	3 840,00 €
38	YAM DAABO	1 100,00 €
	20 ans exceptionnelle	400,00 €
39	ASS VOIE VERTE	300,00 €
40	SLV entretien	3 000,00 €
41	Provision	1 841,00 €
	TOTAL	180 000,00 €

- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

7°) BUDGET PRINCIPAL 2016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. Jean-Claude Noël, rapporteur de ce point aborde que conformément au débat d'orientations budgétaires et suite à la proposition présentée, le budget validé s'accompagne d'un maintien des taux d'imposition qui restent donc inchangés pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 0

Abstentions 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)

Pour 20

- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :
 - Taxe d'habitation : 4,34 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,23 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,19 %
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

8°) BUDGETS « EAUX ET ASSAINISSEMENT » : AUGMENTATION DES TARIFS

M. Jean-Claude Noël, rapporteur de ce point aborde les prévisions budgétaires 2016 en matière d'eau et d'assainissement qui révèlent que sans charge supplémentaire particulière, les sections d'exploitation sont déficitaires.

Selon les dispositions réglementaires et notamment l'article L 2224-1 du CGCT, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être couverts par le prix facturé à l'utilisateur.

Dans ce contexte juridique,

Considérant la nécessité d'avoir recours à une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour permettre l'équilibre des budgets,

Considérant également les charges supportées suite aux manquements de l'ancien délégataire dénommé SCAM, qui a lourdement pesé sur les capacités budgétaires des services de l'eau et de l'assainissement,

Il est proposé d'avoir recours à une augmentation des tarifs après le 1^{er} relevé de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre	6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
Abstentions	0
Pour	20

- **DECIDE** de l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement facturés par la commune à l'utilisateur,
- **DECIDE** que pour le tarif de l'eau facturé, la part revenant à la commune passera de 0,40 € HT/m³ à 0,54 € HT/m³,
- **DECIDE** que pour le tarif de l'assainissement facturé, la part revenant à la commune passera de 0,45 € HT/m³ à 0,60 € HT/m³
- **DECIDE** que ces modifications entreront en vigueur après le 1^{er} relevé de l'année 2016.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

9°) VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX BUDGETS « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »

M. Jean-Claude NOEL rappelle les résultats de clôture du budget eau et du budget assainissement qui sont les suivants :

Budget « eau » - Compte administratif 2015 :

. Résultat d'exploitation cumulé :	+ 30 282,86 €
. Résultat d'investissement cumulé :	- 1 299,23 €
. Restes à réaliser :	+ 50 882,20 €
. Résultat d'investissement cumulé avec restes à réaliser :	+ 49 582,97 €

Budget « assainissement » - Compte administratif 2015 :

. Résultat d'exploitation cumulé :	+ 9 583,46 €
. Résultat d'investissement cumulé :	+ 68 787,10 €
. Restes à réaliser :	+ 33 827,60 €

. Résultat d'investissement cumulé avec restes à réaliser : + 102 614,70 €

Dans les deux services, les budgets présentent des résultats cumulés excédentaires en « fonctionnement » et en « investissement ».

La projection 2016, sans modification spécifique en dépenses, fait apparaître un possible équilibre en toute autonomie grâce à un recours à une augmentation des tarifs.

Toutefois, la commune est engagée dans des procédures contre la SCAM, l'ancien délégataire, qui conduisent à provisionner la somme de 110 000 €.

A la nécessité de cette provision, s'ajoutent les conclusions des schémas directeurs qui révèlent l'opportunité d'effectuer d'importants travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Il s'agirait en effet de mobiliser :

- 367 738,57 € sur le budget principal de l'eau, le montant total étant de 447 860,00 €
- 292 685,30 € sur le budget principal de l'assainissement, le montant total étant de 414 400,00 €

Si l'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des services publics industriels et commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, l'article L 2224-2 prévoit des dérogations possibles.

Le Conseil municipal peut en effet décider d'une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général et notamment :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs

Considérant la provision totale pour risques de 110 000 € à réaliser obligatoirement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement,

Considérant l'étude des Schémas Directeurs Eau et Assainissement,

Considérant l'audit des réseaux spécifiant l'absence d'entretien et le manque d'investissement de l'ancien délégataire ayant des incidences importantes sur les crédits à mobiliser,

Considérant la nécessité des travaux à mettre en œuvre sur les réseaux d'eau et d'assainissement,

Considérant que les exigences précitées conduisent la commune à imposer des contraintes particulières faisant peser une charge démesurée sur les usagers,

Considérant que le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Considérant que les budgets « eau » et « assainissement » intègrent déjà une augmentation de prix pour permettre l'équilibre des dépenses annuelles classiques,

Considérant que la subvention versée n'aura pas vocation à apurer le déficit d'exploitation, déjà couvert par l'augmentation des tarifs,

Considérant qu'une augmentation supplémentaire des tarifs ferait peser une charge excessive sur les usagers,

Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre	6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
Abstentions	0
Pour	20

- **DECIDE** de l'inscription de la provision pour risques au budget principal 2016 « eau » pour un montant de 55 000 € (M 14 – Mandat au 657364 / M 49 – Titre au 774),
- **DECIDE** de l'inscription de la provision pour risques au budget principal 2016 « assainissement » pour un montant de 55 000 € (M 14 – Mandat au 657364 / M 49 – Titre au 774),
- **DECIDE** de l'octroi exceptionnel d'une subvention du budget principal de la commune au budget « eau » pour un montant de 367 738,57 € (M 14 – Mandat au 204 / M 49 – Titre au 131), pour la réalisation d'investissements nécessaires,
- **DECIDE** de l'octroi exceptionnel d'une subvention du budget principal de la commune au budget « assainissement » pour un montant de 292 685,30 € (M 14 – Mandat au 204 / M 49 – Titre au 131) pour la réalisation d'investissements nécessaires,
- **DIT** que ces subventions s'effectuent à titre exceptionnel
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente

10°) BUDGET « EAU » 2016 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Après le vote du compte administratif 2015 du budget « eau », ainsi que la tenue du débat d'orientations budgétaires, la présentation des comptes, M. JC NOEL invite le Conseil à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre	6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
Abstentions	0
Pour	20

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 12 466,36 €
Résultat antérieur reporté :	+ 42 749,22 €
Résultat de l'exercice à affecter :	+ 30 282,86 €

Investissement

Résultat (D001) :	- 1 299,23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	+ 50 882,20 €
Besoin total de financement :	0,00 €

Affectation en réserves (R1068) en investissement :	0,00 €
Report en fonctionnement (R002) :	30 282,86 €

- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

11°) BUDGET « EAU » 2016 : VOTE

M. Jean-Claude NOEL aborde le budget « eau » qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2015	Pour mémoire : réalisé 2015	Budgétisé 2016
011 – Dépenses à caractère général	15 500.00	1 438.87	16 045.11
012 – Charges de perso et frais	1 500.00	1 006.00	0.00
65 – Autres charges gestion			
66 – Charges financières	21 685.00	21 125.64	22 500.00
67 – Charges exceptionnelles	60 000.00	0.00	2 000.00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	30 000.00	0.00	55 000.00
042 – op. d'ordre entre section	75 040.00	75 019.00	85 000.00
023 – Virement à la section d'inv.	5 544.00	0.00	0.00
Total	149 269.22	98 589.51	180 545.11

Recettes d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2015	Pour mémoire : réalisé 2015	Budgétisé 2016
70 – Produits des services	102 600.00	81 305.82	91 342.25
75 – Autres produits gestion	1 100.00	0.00	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	899.33	55 000.00
042 – Op. d'ordre entre section	3 920.00	3 918.00	3 920.00
R002 – excédent de fonct. reporté	42 749.22	42 749.22	30 282.86
Total	149 269.22	128 872,37	180 545.11

Dépenses d'investissement par chapitre					
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser 2015	Nouveaux crédits 2016	Total 2016 (BP + RAR)
16 – remb. d'emprunts	49 800.00	47 176.08		48 401.54	48 401.54
20 – Immo. Incorporo.	87 389.34	21 464.27	35 110.80	0.00	35 110.80
21 – Immo. corporelles	104 689.00	83 974.00		450 000.00	450 000.00
040 – Op. d'ordre sections	3 920.00	3 918.00		3 920.00	3 920.00
001 – Déficit ant. rep.	0.00	0.00		1 299.23	1299.23
Total	245 798.34	156 532.25	35 110.80	503 620,77	538 731.57

Recettes d'investissement par chapitre					
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser 2015	Nouveaux crédits 2016	Total 2016 (BP + RAR)
13 – Sub. D'investissements reçus	85 000.00	0.00	85 993.00	367 738.57	453 731.57
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 040.00	75 019.00	0.00	85 000.00	85 000.00
021 – Virement fonct.	5 544.22	0.00	0.00	0.00	0.00
001 – Solde d'exécution invest.	80 214.12	80 214.12	0.00	0.00	0.00
Total	245 798.34	155 233.12	85 993.00	452 738.57	538 731.57

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
 Abstentions 0
 Pour 20

- **VALIDE** le budget « eau » 2016 tel que présenté,
- **DIT** que le budget 2016 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif,
- **DIT** que le budget 2016 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

12°) BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2016 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Après le vote du compte administratif 2015 du budget « assainissement », la tenue du débat d'orientations budgétaires, ainsi que la présentation des comptes, M. JC NOEL invite le Conseil à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
 Abstentions 0
 Pour 20

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 9 583,46 €
 Résultat antérieur reporté : 0,00 €
Résultat de l'exercice à affecter : 9 583,46 €

Investissement

Résultat (R001) : 68 787,10 €
 Solde des restes à réaliser d'investissement : 33 827,60 €
Besoin total de financement : 0,00€

Affectation en réserves (R1068) en investissement : 0,00 €
Report en fonctionnement (R002) : 9 583,46 €

- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

13°) BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2016 : VOTE

M. Jean-Claude NOEL aborde le budget « assainissement » qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2015	Pour mémoire : réalisé 2015	Budgétisé 2016
011 – Dépenses à caractère général	10 000 .00	8 340.00	11 325.00
012 – Charges de perso et frais assi	1 500.00	1 006.00	0.00
66 – Charges financières	28 435.00	28 025.94	29 500.00
67 – Charges exceptionnelles	3 000.00	0.00	0.00
68 – Dotations provisions et dépré	13 465.00	0.00	55 000.00
042 – op. d'ordre entre section	99 700.00	99 238.05	108 000.00
023 – Virement à la section d'inv.	2 000.00	0.00	0.00
Total	158 100.00	136 609.99	203 825.00

Recettes d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2015	Pour mémoire : réalisé 2015	Budgétisé 2016
70 – Produits des services	120 000.00	86 777.97	89 141.54
74 – Sub d'exploitation	0.00	13 824.48	12 000.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	7 500.00	55 000.00
042 – Op. d'ordre entre section	38 100.00	38 091.00	38 100.00
R002 – excédent de fonct. reporté	0.00	0.00	9 583.46
Total	158 100.00	146 193.45	203 825.00

Dépenses d'investissement par chapitre					
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser	Nouveaux crédits 2016	TOTAL 2016 (BP + RAR)
16 – remb. d'emprunts	35 000.00	33 490.91	0.00	35 200.00	35 200.00
20 – Immo. incorporelles	112 610.30	38 920.90	41 889.40	20 000.00	61 889.40
21 – Immo. corporelles	111 388.56	35 347.00	4 530.00	410 000.00	414 530.00
040 – Op. d'ordre sections	38 100.00	38 091.00	0.00	38 100.00	38 100.00
001 – Déficit antérieur rep.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	297 098.86	145 849.81	46 419.40	503 300.00	549 719.40

Recettes d'investissement par chapitre					
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser	Nouveaux crédits 2016	TOTAL 2016 (BP + RAR)
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	99 700.00	99 238.05	0.00	108 000.00	108 000.00
13- Sub. d'inv. Reçus	80 000.00	0.00	80 247.00	292 685.30	372 932.30
10 – Dotations, fonds divers et réserves	16 467.97	16 467.97	0.00	0.00	0.00
021 – Virem. Fonct.	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 – Solde d'exé inv.	98 930.89	98 930.89	0.00	68 787.10	68 787.10
Total	297 098.86	214 636.91	80 247.00	469 472.40	549 719.40

Le budget, tel que proposé présente un équilibre de 203 825€ en section d'exploitation et de 549 719.40€ en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOULLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)
 Abstentions 0
 Pour 20

- **VALIDE** le budget « assainissement» 2016 tel que détaillé,
- **DIT** que le budget 2016 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif,
- **DIT** que le budget 2016 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

Marjorie BORDESSOULES précise que l'opposition votée contre car les mesures auraient pu être anticipées.

14°) MEDIATHEQUE : AVANT PROJET DEFINITIF

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne Mairie en pôle culturel, la commune a missionné l'Atelier PEYTAVIN pour la maîtrise d'œuvre du projet qui comporte :

- En rez-de-chaussée : un restaurant, une salle de lecture / rencontre et des locaux annexes,
- Au 1^{er} étage : une médiathèque,
- Au 2^{ème} étage : une école de musique.

Cette rénovation s'articule autour d'une cour intérieure, accessible du boulevard Victor Hugo. Conformément à sa mission, le maître d'œuvre a réalisé l'étude d'avant-projet définitif des travaux à réaliser. Cette phase d'étude permet globalement de :

- Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme,
- D'arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions, ainsi que l'aspect du bâtiment,
- De définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques,
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux décomposés en 12 lots séparés.

Le montant total des travaux s'élève à :

- | | |
|---|------------------|
| - Tranche ferme : | 1 634 000 € H.T. |
| - OPT° N° 1 (Signalétique extérieure (enseigne globale de l'établissement)) : | 8 000 € H.T. |
| - OPT° N° 2 (Signalétique intérieure) : | 6 000 € H.T. |
| - OPT° N° 3 (Couverture de l'escalier extérieur) : | 14 000 € H.T. |

Dont 543 000 € H.T. pour les travaux de la médiathèque.

Jean-Pierre LANNE-PETIT s'interroge car il est indiqué dans le budget 3 000 000 € et sur la délibération, il est demandé 1 694 000 €. On constate une différence de 1 300 000 €.

M. le Maire répond que l'APD n'évoque que la médiathèque.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité

Contre 6 (P. LAGUERRE, C. MICOLON DE GUERINES, JP LANNE-PETIT, M. BORDESSOLLES, S. ETOURNEAU, E. BOURBOUSSON)

Abstentions 0

Pour 20

- **VALIDE** l'Avant Projet Définitif d'aménagement de l'ancienne mairie en pôle culturel intégrant notamment une médiathèque,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente

15°) DEMANDE DE SUBVENTION : RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ST PANCRACE - TRANCHES CONDITIONNELLES 2 ET 3

M. le Maire laisse la parole à Jean-François Bardet, rapporteur de ce point.

M. Jean-François BARDET rappelle que les travaux de rénovation de l'église St Pancrace et plus particulièrement les travaux de la tranche conditionnelle 1 du marché n°13TR15 (restauration finale du chœur et traitement des boiseries datant du XVIIIème siècle des chapelles de la Vierge, Sainte Anne et Saint Eloi) sont en cours d'exécution.

Afin de continuer le programme de restauration, la commune souhaite affermir les tranches conditionnelles 2 et 3 du marché de restauration intérieure de l'Eglise.

Les travaux de la tranche conditionnelle 2 auront pour objectif la restauration de la première, seconde et troisième travée de la nef y compris le revers du bas-côté Nord. Les travaux de la tranche conditionnelle 3 se concentreront sur le rejointoiement et le remaillage d'anciennes fissures du bas-côté Nord, la restauration des marches d'accès et du sol des fonds baptismaux.

Les travaux de la tranche conditionnelle 2 s'élèvent à 200 581.91 € HT

Les travaux de la tranche conditionnelles 3 s'élèvent à 180 023.50 € HT (options comprises)

Il est rappelé que les affermisements ne peuvent se faire que si la commune reçoit les concours financiers de ses partenaires.

Il convient donc de demander le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées et du Conseil Général du Gard pour cet investissement important.

Claire MICOLON DE GUERINES constate qu'il n'y a pas de somme engagée dans le budget pour ces travaux.

Jean-François BARDET répond que les travaux sont prévus en 2017 après obtention de la subvention.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité

- VALIDE l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la part de ses partenaires et notamment la DRAC, la région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées et le Conseil Général du Gard.
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

16°) DEMANDE DE SUBVENTION : RESTAURATION DE TOILES ET CADRES EGLISE ST PANCRACE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LE TABLEAU ST ROCH ET ST SEBASTIEN

M. le Maire laisse la parole à Jean-François BARDET, rapporteur de ce point.

A la suite d'une consultation organisée selon une procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics), la commune a attribué les travaux de la tranche ferme de restauration des tableaux de l'église St Pancrace à l'entreprise MALBREL CONSERVATION.

Le 9 septembre 2015, il a été décidé d'affermir la tranche conditionnelle du marché n°12TR09 à savoir la restauration des tableaux suivants : La Vierge à l'enfant, St Martin et St Roch et St Sébastien.

Par l'arrêté n°2101652613 du 25 septembre 2015, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon a attribué à la Commune un soutien financier de 7 692.00 € TTC.

Après analyse et essais, il s'avère que le dégagement de la couche picturale correspondant au tableau d'origine St Roch et St Sébastien ne peut pas être réalisé selon les conditions initiales du cahier des charges.

Les essais menés sur la toile pour réaliser les sondages font apparaître que la couche picturale du XIXème siècle est plus résistante que la couche picturale d'origine du tableau. Les dégagements chimiques poseraient un problème d'usure de la couche picturale sous-jacente qui serait trop dégradée par ce mode opérationnel. La seule solution pour préserver le décor d'origine est de procéder par voie mécanique au scalpel.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 7 500 € HT soit 9 000 € TTC.

Il convient donc de demander le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon Midi Pyrénées qui peut financièrement prendre en charge 40% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité

- VALIDE l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la part de la DRAC.
- DIT qu'elle est inscrite au budget

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 18